



snipat

Syndicat Indépendant
des agents du ministère de l'Intérieur

PRÉVISIONNEL TRAITEMENTS



27 Janvier
24 Février
29 Mars
27 Avril
27 Mai
28 Juin
27 Juillet
29 Août
28 Septembre
27 Octobre
28 Novembre
21 Décembre

CES DATES PEUVENT VARIER SELON
LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES

2
0
2
2

Indemnisation jours C.E.T. :

Pour le compte pérenne, sur demande de l'agent et uniquement pour les jours au dessus du stock minimal de 15 jours

C.A. supplémentaires (CA HP):

*1er C.A.s. à partir de 5 C.A. cumulés posés entre le 1^{er} janvier et 30 avril ou entre le 1er novembre et le 31 décembre,
2ème C.A.s. à partir de 8 C.A. cumulés posés sur ces deux mêmes périodes.*

Attention : Pour les C.A. seulement 5 + les 2 CAs peuvent alimenter le C.E.T

WWW.SNIPAT.COM